

## CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le premier avril, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARTIN-DE-SANZAY**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame **Valérie GUIDAL**, Maire.

Date de convocation : 22 mars 2022

**PRESENTS : Mme GUIDAL Valérie, M. DECESVRE Thierry, Mme BOISNIER Françoise, M. BOUHABEN Michel, M. BUROT Pascal, Mme DORIZON Betty, Mme BREJEON Gaëlle, M. AIRAULT Stéphane, Mme MONORY Myriam, M. FALOURD Claude, M. JACSON Fabrice, M. LE STRAT Yann, Mme JANNETEAU Lysiane.**

**ABSENTEES EXCUSEES : Mme MICHAUT Bernadette, Mme CHARETIER Jeanne qui ont donné procuration respectivement à Mme DORIZON Betty et M. DECESVRE Thierry**

Secrétaire de séance : **M. AIRAULT Stéphane**

### ➤ COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le compte administratif 2021 est présenté et adopté par le Conseil Municipal par 14 voix « pour », sur 14 votants, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote.

#### Budget principal

	RESULTATS ANTERIEURS	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2021	RESULTAT DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	- 37 363,27	126 782,28	85 490,78	- 41 291,50	- 78 654,77
FONCTIONNEMENT	180 016,84	825 155,63	875 856,67	50 701,04	230 717,88
CUMULS	142 653,57	951 937,91	961 347,45	9 409,54	152 063,11

#### Budget annexe restaurant

	RESULTATS ANTERIEURS	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2020	RESULTAT DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	-439,17	0,00	960,00	960,00	520,83
FONCTIONNEMENT	0,00	1680,54	4317,87	2637,33	2637,33
CUMULS	-439,17	1680,54	5277,87	3597,33	3158,16

### ➤ RESULTATS 2021 ET AFFECTATION

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats 2021.

#### Affectation des résultats : BUDGET PRINCIPAL

#### EXERCICE 2021

		budget principal	budget annexe	total
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Excédent de fonctionnement 2021	230 717,88 €	2 637,33 €	233 355,21 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Résultat investissement 2021	-78 654,77 €	520,83 €	-78 133,94 €
	Reste à réaliser en dépense	15 530,00 €	0,00 €	15 530,00 €
	Reste à réaliser en recette	2 960,00 €	0,00 €	2 960,00 €
	besoin de financement	-91 224,77 €	520,83 €	-90 703,94 €
AFFECTATION				
	1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	91 224,77 €		90 703,94 €
	002 : excédent de fonctionnement reporté	139 493,11 €	2 637,33 €	142 651,27 €

➤ **COMPTE DE GESTION 2021**

Le Conseil Municipal adopte les comptes de gestion 2021 (compte de gestion de la commune et budget annexe du restaurant), établis par Monsieur SERRE DE LORTIOUX, Chef de poste du centre des finances publiques de THOUARS, comptable de la commune et présentés par Madame le Maire.

➤ **BUDGETS 2022**

Madame le Maire présente le projet de budget pour l'année 2022 et précise qu'il a été établi SANS variation des taux des taxes locales :

Taxe Foncière – Bâti	37.05 %
Taxe Foncière – Bon bâti	52.68 %

**Budget principal (en €)**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>973 754,00</b>	<b>973 754,00</b>
<b>Section d'Investissement</b>		
<b>Reports</b>	<b>15 530,00</b>	<b>2 960,00</b>
<b>Propositions nouvelles 2022</b>	<b>214 327,94</b>	<b>226 897,94</b>
<b>TOTAL</b>	<b>229 857,94</b>	<b>229 857,94</b>

➤ **PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES**

Compte tenu de l'état des créances impayées au 31 décembre 2021, le Conseil Municipal valide l'inscription des crédits aux comptes budgétaires 2022

- 6541 : créances admises en non-valeur	10 000 €
- 6817 : provisions pour dépréciation d'actifs circulants	1 500 €

➤ **VENTE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER**

Conformément aux délibérations précédentes relatives à la vente de l'ancien bureau de poste et du logement attenant et aux différentes visites, Madame le Maire présente à l'assemblée la seule offre d'achat rédigée, pour un montant de 110 000 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'accepter cette proposition.

➤ **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TELEPHONIE**

Le contrat relatif à l'ensemble des abonnements téléphoniques fixes, portables, et Internet arrivant à échéance, le Conseil Municipal décide de le reconduire, dans les conditions tarifaires inchangées par rapport à 2019.

➤ **PARTICIPATION A L'ETUDE FINANCIERE**

La Communauté de Communes du Thouarsais propose aux communes volontaires une analyse financière complémentaire intégrant une prospective financière ; avec une prise en charge financière de 50% pour la Communauté de Communes et de 50% pour les communes

Le Conseil Municipal décide de participer au financement de cette étude.

➤ **ACQUISITION DE TERRAIN POUR L'IMPLANTATION D'UNE RÉSERVE INCENDIE**

Conformément au projet de créations de trois réserves incendie dans divers lieux-dits dont le village de Sanzay, M. DECESVRE expose qu'un terrain situé sur le territoire de la commune voisine de BRION-PRES-THOUET a été identifié.

Les propriétaires, contactés, sont favorables au principe de cession à la commune d'une portion de terrain d'une superficie de 180 m<sup>2</sup>, au prix de 0.15 € le m<sup>2</sup>, frais de géomètre et de notaire à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal approuve la proposition d'achat de ce terrain.

➤ **DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA CREATION DE TROIS RESERVES INCENDIE**

Madame le Maire rappelle les dossiers de demande de subventions présentés lors des réunions des 26/09 et 29/11/2021 :

- Programme CAP RELANCE 2021 : le dossier présenté a été enregistré et sera présenté lors de la commission permanente du Conseil Départemental du 27 juin prochain, pour un montant d'aide de 5 641.78 €.
- DETR 2021 : le dossier n'a pas pu être retenu et sera représenté :

Fourniture des citernes		
	Devis 2021	devis actualisé
30 M <sup>3</sup>	1 207.07 HT	1 325.05 HT
60 M <sup>3</sup>	1 742.82 HT	1 880.58 HT
120 M <sup>3</sup>	2 707.50 HT	2 918.60 HT
option poteau à la place de la vanne	955.00 HT	1 187.74
travaux de terrassement et mise en place des citernes		
Aménagement d'une plateforme pour citerne 30m <sup>3</sup> – La Giraudière	727.50 HT	782.00 HT
Aménagement d'une plateforme pour citerne 60m <sup>3</sup> – La Petite Gare	2 606.00 HT	2 825.00 HT
Aménagement d'une plateforme pour citerne 120m <sup>3</sup> – Château de Sanzay	2 515.00 HT	2 775.00 HT
mise en place des citernes	490.00	490.00 HT
TOTAL OPERATION HT	12 950.89 HT	14 183.97 HT
TOTAL OPERATION TTC	15 541.07 TTC	17 020.76 TTC

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au budget 2022, le Conseil Municipal valide le projet d'aménagement de trois nouvelles réserves de défense incendie, et le plan de financement prévisionnel de l'opération :

DETR	14 183,97	25%	3 545.99
CAP Relance 2021	12 460,89	43.56%	5 641.78
Autofinancement	14 183,97	35.22%	4 996.20
		TOTAL	14 183.97

➤ **TRAITEMENT DE L'EAU DE L'ÉTANG**

Considérant la détérioration de la qualité de l'eau de l'étang de La Ballastière (turbidité en raison de la présence d'algues en suspension, problème d'eutrophisation, de dureté de l'eau...), rendant la pratique de la pêche très difficile.

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser un traitement par épandage d'un activateur biologique pour améliorer la qualité de l'eau, avec un coût estimé à 5 846.50 € TTC la 1<sup>ère</sup> année, et valide les préconisations de la société PISCICULTURE DE LA GARTEMPE :

- la première année, un traitement de choc, à raison de 500 kg par hectare,
- les années suivantes, une dose d'entretien, à raison de 200 kg par hectare.

➤ **CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LE SERVICE DES SPORTS**

Le Conseil Municipal valide le renouvellement de la convention de prestation de service entre le service des sports de la CCT et l'accueil de loisirs sans hébergement, le coût annuel de la participation de la commune s'élevant à 104.00 €.

➤ **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Madame le Maire présente diverses demandes de subvention :

- MFR LE TERRA            2 élèves
- MFR BRESSUIRE        4 élèves
- Secours Populaire Français

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 50 € pour chaque élève de MFR.